



## **Commission permanente du CNESER, 6 juillet 2020**

### **Le ministère continue d'avancer à marche forcée !**

Cette commission permanente du CNESER avait à examiner en une seule journée pas moins de 26 textes, dont certains ont des conséquences très importantes. C'est donc au pas de charge que le ministère entend continuer de faire avancer ses projets. La représentation FO (au nom de la confédération, de la FNEC-FP FO et de FO ESR) est cependant intervenue régulièrement pour faire valoir les positions de ses mandants.

### **Projet d'arrêté fixant le cadre national des formations dispensées dans les masters MEEF**

Rappel : cet arrêté repousse le passage des concours d'enseignement en fin de M2 et instaure une « alternance » sous contrat, pendant deux semestres, pour les étudiants suivant ces masters.

#### *Intervention FO :*

La FNEC-FP FO et FO ESR se sont déjà exprimés à plusieurs reprises sur cette réforme, qui comporte de multiples aspects négatifs :

- c'est le renforcement de la « masterisation », masterisation que FO a combattue dès sa mise en œuvre en 2009. FO revendique une formation professionnelle assurée par l'employeur (l'Etat) sous statut d'élève fonctionnaire.
- c'est l'accroissement de la part de la soi-disant « professionnalisation », c'est-à-dire la diminution de la part de l'enseignement universitaire et la mise en cause du caractère disciplinaire de la formation comme des concours ;
- c'est la contractualisation sous la forme d'une alternance sous-rémunérée, en accompagnement de la loi de transformation de la fonction publique, dont FO revendique l'abrogation ;
- c'est la particularisation et la déstructuration des masters MEEF, puisque les deux semestres de formation en l'alternance pourront être placés à des moments divers selon les masters ;
- c'est le retardement de l'accès au concours (en fin de M2) donc de l'entrée dans la carrière pour des milliers de jeunes, c'est donc l'organisation de la baisse de l'« attractivité » de la profession enseignante, en accompagnement de la contractualisation ;
- c'est, avec la nécessité qu'un tiers du volume de la formation soit assuré par des enseignants en poste dans le primaire et le secondaire, la mise en cause des services et des postes des collègues en poste en INSPÉ.

-> *Pour toutes ces raisons nous voterons contre.*

Votes : 23 contre, 2 pour, 4 abstentions.

### **Projets d'arrêtés renouvelant les autorisations accordées à des établissements d'enseignement supérieur privés à délivrer des diplômes visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur**

Ce système de « visa » permet à ces établissements privés de se prévaloir dans leurs plaquettes publicitaires de la « reconnaissance par l'État » de leurs diplômes, assimilés à des grades de licence ou de master.

*Intervention FO, pour l'ensemble des dossiers des établissements privés (résumé) :*

On ne peut que souligner :

- à propos du corps enseignant de ces écoles, sa sous-qualification, avec une faible proportion de docteurs, avec pour conséquence aussi des liens faibles ou inexistantes avec la recherche ; sa précarité, avec très peu de permanents et une grande majorité d'intervenants ponctuels, pour bon nombre très certainement sous-payés ;
  - les liens faibles ou inexistantes avec la recherche ;
  - la part excessive des « stages » voire de l'alternance dans ces formations, qui ne peuvent de ce fait être qualifiées d'enseignements universitaires
  - les frais de scolarité souvent très élevés : 7920 €/an pour DESFA Nice et DESRA Nice (films d'animation, films vidéo), 58400 € pour les cinq années de formation de Strate-Design, etc.
  - l'atteinte au monopole de la collation des grades que représentent ces autorisations. FO ne peut cautionner ceci : la délivrance des diplômes et des grades doit demeurer le fait des établissements publics d'enseignement supérieur.
- > FO votera contre l'ensemble des demandes d'autorisation provenant de ces établissements privés.

## **Projet de décret portant association d'établissements à CY Cergy Paris Université, dénommé « CY Alliance »**

CY Cergy Paris Université est un établissement expérimental, qui peut donc déroger à la plupart des règles institutionnelles en matière de direction des établissements. L'association projetée inclut des établissements privés, dont l'ESSEC, ce qui est encore une manière d'entamer le monopole de la collation des grades. Elle s'inscrit aussi dans les projets d>IDEX, la mise en œuvre de « nouveaux cursus universitaires » (NCU), etc., toutes dispositions qui ont pour objectif de mutualiser, restructurer, instaurer l'inégalité entre filières et étudiants et mettre en concurrence interne les filières d'enseignement et de recherche ainsi que les personnels. À ce projet de décret était aussi liée une convention entre CY Cergy Paris Université et l'ESSEC, école privée de genèse confessionnelle, qui de plus se voit attribuer l'exclusivité de la formation en management en master et doctorat.

-> FO a voté contre le projet de décret.

Votes : 13 contre, 14 pour, 3 abstentions.

## **Projet d'arrêté portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du BTS**

L'engagement étudiant est une UE définie à l'article D 643-15-1 du code de l'Éducation, ici incluse dans le BTS. Cet « engagement » peut être un service civique, un SNU, un engagement associatif, etc.

*Intervention FO : Pour FO, la délivrance du diplôme doit résulter de l'examen des connaissances des candidats, non de l'appréciation d'un « engagement » dont l'appréciation positive relève de critères purement moraux et en tout cas sans rapport avec la formation suivie.*

-> Nous voterons donc contre.

Votes : 14 pour, 13 contre, 3 abstentions.

## **Projet d'arrêté relatif à l'instauration d'une unité facultative permettant la reconnaissance des compétences, connaissances et aptitudes des candidats en BTS**

Intervention FO : FO ESR s'oppose à l'organisation des diplômes et de leur validation en compétences ou en « blocs de compétences ». Les compétences, dont l'évaluation est subjective, sont étroitement adaptées aux besoins immédiats du marché de l'emploi ; elles sont contradictoires avec l'enseignement de connaissances fondamentales qui garantissent à l'étudiant une qualification reconnue et de réelles possibilités de reconversion.

-> Nous voterons contre.

*Votes : 14 pour, 13 contre, 3 abstentions.*

Pour les mêmes raisons, FO a voté contre l'arrêté définissant les **blocs de compétences du diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale**.

## **Projet de décret et d'arrêté portant abrogation du diplôme national de technologie spécialisé**

Ce projet de décret était accompagné d'un projet d'arrêté abrogeant les arrêtés relatifs au diplôme national de technologie spécialisé. Ce diplôme n'était plus délivré que par un établissement. Cependant, sans rapport avec son objet strict, le projet de décret introduit aussi la licence professionnelle parmi les « grades ou titres universitaires ... conférés par les diplômes nationaux » la licence professionnelle, distinguée donc de la licence. Ce pourrait être un moyen de dénier aux détenteurs du diplôme de licence professionnelle les droits que confèrent une licence (pour entrer en master, ou pour la reconnaissance dans les conventions collectives du secteur privé ou les statuts de la fonction publique).

-> En conséquence FO a voté contre.

*Votes : 21 pour, 1 contre, 6 abstentions.*

## **Projet de décret attribuant le grade de licence à deux diplômes d'écoles d'art (ENSAD et ENSBA)**

Il s'agit de deux écoles publiques dépendant du ministère de la culture, de très haut niveau.

-> Abstention FO.

*Votes : 22 pour, 7 abstentions.*

## **Autres textes concernant des établissements**

### **\* Création d'un IAE dans l'Université de Nouvelle Calédonie**

-> Les votes du CT et du CA sont à l'unanimité pour. -> FO a voté pour

### **\* Création de l'école interne d'ingénieurs ISIMA au sein de l'Université Clermont-Auvergne**

L'école ISIMA a été regroupée avec deux autres écoles d'ingénieurs auvergnates dans un INP (Institut national polytechnique), illustration de regroupement forcé. En outre l'ensemble clermontois ainsi constitué, avec intégration de l'ISIMA dans l'UCA, relève du statut d'établissement expérimental, combattu par FO.

-> FO a voté contre.

## **\* Transfert d'emplois de l'Université d'Avignon au CNAM dans le cadre de la création de l'INSEAC**

L'INSEAC (Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle), implanté en Bretagne et lié à l'UBS et à Rennes 2, dépend du ministère de la culture et est rattaché au CNAM. Aucun texte formel du point de vue juridique n'était présenté, seulement une brochure indigente. Quatre EC seraient concernés par ce transfert. Trop d'incertitudes pèsent sur le sort des collègues concernés et le flou sur cette opération est délibéré -> FO a voté contre.

## **\* Projet d'arrêté portant création de l'Observatoire des sciences de l'univers (OSU) « Stations Marines Sorbonne Université »**

Il y avait trois stations et trois OSU. Il s'agit de ne faire qu'un seul OSU. -> Abstention FO.

## **Autres textes concernant les formations**

La plupart de ces textes, sauf le premier, concernent les définitions pédagogiques internes des formations. FO a voté pour ceux à propos desquels il avait obtenu des informations précises de la part des adhérents.

- Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « conseil et commercialisation de solutions techniques ». -> Vote FO : abstention.
- Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « commerce international ». -> Vote FO : abstention.
- Projet d'arrêté relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2020 – 2021. -> Vote FO : abstention.
- Projet d'arrêté fixant le thème de culture générale des classes préparatoires économiques et commerciales de seconde année, pour l'année 2020 – 2021. Vote FO : abstention.
- Projet d'arrêté portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence. -> Vote FO : abstention.
- Projet de décret et projet d'arrêté modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique. -> Vote FO : pour.
- Projet d'arrêté modifiant plusieurs arrêtés relatifs à l'organisation du troisième cycle des études de médecine. -> Vote FO : pour.
- Projet d'arrêté portant modification de diverses dispositions relatives au régime des études en vue du premier et du deuxième cycles des études médicales et à l'organisation des épreuves classantes nationales. -> Vote FO : pour.

15/07/20